

Référentiel horaire Enseignement à distance (EAD)

SOMMAIRE

ENSEIGNEMENT À DISTANCE	3
1. Référentiel pour les mentions de Licence réalisées intégralement à distance (Licences EAD)	3
2. Référentiel pour les mentions de Master réalisées intégralement à distance (Masters EAD)	4
3. Référentiel pour les enseignements à distance de langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD EAD)	5
4. Référentiel pour les formations réalisées à la fois en présentiel et à distance (préparations aux concours, autres formations réalisées intégralement en hybride).....	5
5. Pratiques pédagogiques innovantes et enseignement à distance en lien avec la politique d'établissement	7

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

1. Référentiel pour les mentions de Licence réalisées intégralement à distance (Licences EAD)

Le référentiel ci-dessous s'applique à l'ensemble des éléments constitutifs (EC) présents dans les formations de Licence en enseignement à distance (EAD), à l'exception des EC de langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) proposés par la Maison des Langues.

La rémunération des activités suivantes est calculée par EC. Si plusieurs enseignants contribuent à une même activité, la rémunération est à ventiler entre ces enseignants.

Le niveau de rémunération de certaines activités est défini par le nombre d'étudiants en EAD au niveau de l'EC (cohorte), sur la base des inscriptions pédagogiques de l'année en cours.

Lorsque le volume d'heures équivalent TD (HETD) calculé pour un EC n'est pas égal à un entier, il est arrondi à la demi-heure équivalent TD la plus proche.

L'EAD synchrone par captation audio ou vidéo d'un enseignement réalisé dans la formation équivalente en présentiel (activité EADL 2) n'est possible que si le responsable de l'EC dans une formation en EAD est également responsable de l'EC dans la formation équivalente en présentiel. Dans ce cas, la rémunération calculée s'ajoute au volume HETD de l'enseignement réalisé en présentiel.

Dans le cadre d'un enseignement à distance asynchrone, en cas d'absence du responsable d'un EC pendant un semestre ou une année, un enseignant peut être chargé d'assurer le suivi et l'évaluation d'un enseignement qu'il n'a pas produit. Dans ce cas, l'enseignant absent n'est pas rémunéré. L'enseignant qui le remplace bénéficie, d'une part de 25 % du volume HETD calculé pour la production et la mise à jour des ressources pédagogiques (activité EADL 1) avec un minimum de 4 HETD, et d'autre part de la rémunération pour le suivi et l'évaluation des étudiants (activité EADL 3). La rémunération totale est arrondie à la demi-heure la plus proche. Par exemple, pour un EC dont le volume horaire étudiant est de 12h, et dont la cohorte compte 130 étudiants, la rémunération est d'une part de $0,25 * (0,75 * 12) = 2,25$ HETD, portée à 4 HETD (rémunération plancher) pour la production et la mise à jour des ressources pédagogiques ; et d'autre part de $(2 * 4) = 8$ HETD pour le suivi et l'évaluation des étudiants, soit un total de 12 HETD.

Activité	Description	HETD	Observations
EADL 1	Enseignement à distance asynchrone : production et mise à jour des ressources pédagogiques	$0,75 * H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'EC
EADL 2	Enseignement à distance asynchrone : captation de l'enseignement réalisé dans la formation équivalente en présentiel	$0,33 * H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'EC
EADL 3	Suivi et évaluation des étudiants EAD	$2 * N$	N = nombre de groupes de 35 étudiants EAD. À ce suivi peuvent être ajoutées des heures correspondant à des activités supplémentaires, sur la base d'une enveloppe déterminée pour chaque formation en début d'année universitaire.

2. Référentiel pour les mentions de Master réalisées intégralement à distance (Masters EAD)

Le référentiel ci-dessous s'applique à l'ensemble des éléments constitutifs (EC) présents dans les formations de Master en enseignement à distance (EAD), à l'exception des EC de langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) proposés par la Maison des Langues.

La rémunération des activités suivantes est calculée par EC. Si plusieurs enseignants contribuent à une même activité, la rémunération est à ventiler entre ces enseignants.

Le niveau de rémunération de certaines activités est défini par le nombre d'étudiants en EAD au niveau de l'EC (cohorte), sur la base des inscriptions pédagogiques de l'année en cours.

Lorsque le volume d'heures équivalent TD (HETD) calculé pour un EC n'est pas égal à un entier, il est arrondi à la demi-heure équivalent TD la plus proche.

L'EAD synchrone par captation audio ou vidéo d'un enseignement réalisé dans la formation équivalente en présentiel (activité EADM 2) n'est possible que si le responsable de l'EC dans une formation en EAD est également responsable de l'EC dans la formation équivalente en présentiel. Dans ce cas, la rémunération calculée s'ajoute au volume HETD de l'enseignement réalisé en présentiel.

Dans le cadre d'un enseignement à distance asynchrone, en cas d'absence du responsable d'un EC pendant un semestre ou une année, un enseignant peut être chargé d'assurer le suivi et l'évaluation d'un enseignement qu'il n'a pas produit. Dans ce cas, l'enseignant absent n'est pas rémunéré. L'enseignant qui le remplace bénéficie, d'une part de 25 % du volume HETD calculé pour la production et la mise à jour des ressources pédagogiques (activité EADM 1) avec un minimum de 4 HETD, et d'autre part de la rémunération pour le suivi et l'évaluation des étudiants (activité EADM 3). La rémunération totale est arrondie à la demi-heure la plus proche. Par exemple, pour un EC dont le volume horaire étudiant est de 36h, et dont la cohorte compte 25 étudiants, la rémunération est d'une part de $0,25 * (0,75 * 36) = 6,75$ HETD pour la production et la mise à jour des ressources pédagogiques ; et d'autre part de $(2 * 1) = 2$ HETD pour le suivi et l'évaluation des étudiants, soit un total de 8,75 HETD, arrondi à 8,5 HETD.

Activité	Description	HETD	Observations
EADM 1	Enseignement à distance asynchrone : production et mise à jour des ressources pédagogiques	$0,75 * H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'EC
EADM 2	Enseignement à distance asynchrone : captation de l'enseignement réalisé dans la formation équivalente en présentiel	$0,33 * H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'EC
EADM 3	Suivi et évaluation des étudiants EAD	$2 * N$	N = nombre de groupes de 25 étudiants EAD. À ce suivi peuvent être ajoutées des heures correspondant à des activités supplémentaires, sur la base d'une enveloppe déterminée pour chaque formation en début d'année universitaire.

3. Référentiel pour les enseignements à distance de langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD EAD)

Le référentiel ci-dessous s'applique à l'ensemble des EC de langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) proposés par la Maison des Langues dans le cadre de formations réalisées intégralement à distance (Licences et Masters EAD).

La rémunération des activités suivantes est calculée par EC. Si plusieurs enseignants contribuent à une même activité, la rémunération est à ventiler entre ces enseignants.

Le niveau de rémunération du suivi et de l'évaluation est défini par le nombre d'étudiants en EAD au niveau de l'EC (cohorte), sur la base des inscriptions pédagogiques de l'année en cours.

Lorsque le volume d'heures équivalent TD (HETD) calculé pour un EC n'est pas égal à un entier, il est arrondi à la demi-heure équivalent TD la plus proche.

L'EAD synchrone par captation audio ou vidéo d'un enseignement réalisé dans la formation équivalente en présentiel n'est pas autorisé pour les EC de LANSAD proposés par la Maison des Langues.

En cas d'absence du responsable d'un EC pendant un semestre ou une année, un enseignant peut être chargé d'assurer le suivi et l'évaluation d'un enseignement qu'il n'a pas produit. Dans ce cas, l'enseignant absent n'est pas rémunéré. L'enseignant qui le remplace bénéficie, d'une part de 25 % du volume HETD calculé pour la production et la mise à jour des ressources pédagogiques (activité EADI 1) avec un minimum de 4 HETD, et d'autre part de la rémunération pour le suivi et l'évaluation des étudiants (activité EADI 2). La rémunération totale est arrondie à la demi-heure la plus proche. Par exemple, pour un EC dont le volume horaire étudiant est de 18h, et dont la cohorte compte 260 étudiants, la rémunération est d'une part de $0,25 * (0,75 * 18) = 3,375$ HETD, portée à 4 HETD (rémunération plancher) pour la production et la mise à jour des ressources pédagogiques ; et d'autre part de $(2 * 8) = 16$ HETD pour le suivi et l'évaluation des étudiants, soit un total de 20 HETD.

Activité	Description	HETD	Observations
EADI 1	Enseignement à distance asynchrone : production et mise à jour des ressources pédagogiques	$0,75 * H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'EC
EADI 2	Suivi et évaluation des étudiants EAD	$4 * N$	N = nombre de groupes de 35 étudiants EAD.

4. Référentiel pour les formations réalisées à la fois en présentiel et à distance (préparations aux concours, autres formations réalisées intégralement en hybride)

Le référentiel ci-dessous s'applique à l'ensemble des éléments constitutifs (EC) présents dans les formations réalisées à la fois en présentiel et à distance, notamment les préparations aux concours.

La rémunération des activités suivantes est calculée par EC. Si plusieurs enseignants contribuent à une même activité, la rémunération est à ventiler entre ces enseignants.

Le niveau de rémunération de certaines activités est défini par le nombre d'étudiants en enseignement à distance (EAD) au niveau de l'EC (cohorte), sur la base des inscriptions pédagogiques de l'année en cours.

Lorsque le volume d'heures équivalent TD (HETD) calculé pour un EC n'est pas égal à un entier, il est arrondi à la demi-heure équivalent TD la plus proche.

L'EAD synchrone par captation audio ou vidéo d'un enseignement réalisé dans la formation équivalente en présentiel (activité EADH 2) n'est possible que si le responsable de l'EC dans une formation en EAD est également responsable de l'EC dans la formation équivalente en présentiel. Dans ce cas, la rémunération calculée s'ajoute au volume HETD de l'enseignement réalisé en présentiel.

Dans le cadre d'un enseignement à distance asynchrone, en cas d'absence du responsable d'un EC pendant un semestre ou une année, un enseignant peut être chargé d'assurer le suivi et l'évaluation d'un enseignement qu'il n'a pas produit. Dans ce cas, l'enseignant absent n'est pas rémunéré. L'enseignant qui le remplace bénéficie, d'une part de 25 % du volume HETD calculé pour la production et la mise à jour des ressources pédagogiques (activité EADH 1) avec un minimum de 4 HETD, et d'autre part de la rémunération pour le suivi et l'évaluation des étudiants (activité EADH 3). La rémunération totale est arrondie à la demi-heure la plus proche. Par exemple, pour un EC dont le volume horaire étudiant est de 30h, et dont la cohorte compte 15 étudiants, la rémunération est d'une part de $0,25 * (0,75 * 30) = 5,625$ HET pour la production et la mise à jour des ressources pédagogiques ; et d'autre part de $(2 * 1) = 2$ HETD pour le suivi et l'évaluation des étudiants, soit un total de 7,625 HETD, arrondi à 7,5 HETD.

Activité	Description	HETD	Observations
EADH 1	Enseignement à distance asynchrone : production et mise à jour des ressources pédagogiques	$0,75 * H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'EC réalisées à distance
EADH 2	Enseignement à distance asynchrone : captation de l'enseignement réalisé dans la formation équivalente en présentiel	$0,33 * H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'EC
EADH 3	Suivi et évaluation des étudiants EAD	$2 * N$ ou $4 * N$ pour les préparations concours	N = nombre de groupes de 25 étudiants EAD. À ce suivi peuvent être ajoutées des heures correspondant à des activités supplémentaires, sur la base d'une enveloppe déterminée pour chaque formation en début d'année universitaire.
EADH 4	Classes à distance, avec accompagnement personnalisé de travaux obligatoires, individuels ou en groupe	$H * N$	H = nombre d'heures étudiant hors travail personnel N = nombre de groupes de 35 étudiants EAD

5. Pratiques pédagogiques innovantes et enseignement à distance en lien avec la politique d'établissement

La rémunération des activités suivantes est calculée par enseignement. Si plusieurs enseignants contribuent à une même activité, la rémunération est à ventiler entre ces enseignants.

Lorsque le volume d'heures équivalent TD (HETD) calculé pour un enseignement n'est pas égal à un entier, il est arrondi à la demi-heure équivalent TD la plus proche.

Par principe, la rémunération calculée s'entend pour une année universitaire. Le renouvellement de la rémunération pour une deuxième année universitaire ou au-delà peut être accordé par la vice-présidence, sur la base d'un argumentaire.

Activité	Description	HETD	Observations
PPI 1	Conception et développement de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec la politique établissement	$x \cdot H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'enseignement x = taux déterminé par la vice-présidence CFVU
PPI 2	Production et mise à jour de ressources pédagogiques en enseignement à distance (EAD) à destination des formations de Licence dans le cadre de l'UE Compétences transversales et projets	$x \cdot H$	H = nombre d'heures étudiant maquette de l'enseignement x = taux déterminé par la vice-présidence CFVU Pour un enseignement mixte, i.e. à distance et présentiel, la rémunération s'applique à la part à distance de cet enseignement : H désigne alors le nombre d'heures de la part à distance de l'enseignement.
PPI 3	Production et mise à jour de ressources pédagogiques sous forme de MOOC (Massive Online Open Courses)	$x \cdot H$	H = nombre d'heures étudiant x = taux déterminé par la vice-présidence CFVU

Caroline Rolland-Diamond
Présidente
Université Paris Nanterre



